

Séance ordinaire du 6 juin 2022

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 6 juin 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Sont absents : Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 58 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-06-091

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt liste des correspondances
 - 4.2 Octroi – Fourniture et installation d'une unité murale d'air climatisé
 - 4.3 Dépôt – Attestation de formation des élus
 - 4.4 Adoption – Règlement n° 695-22 amendant le règlement n° 625-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy
 - 4.5 Mandat – Contrat du directeur des loisirs, de la culture et des communications
- 5 : FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de mai 2022
 - 7.2 Achat – Ponceaux
 - 7.3 Achat – Abat-poussière
 - 7.4 Embauche – Employé surnuméraire aux travaux publics
 - 7.5 Demande au MTQ pour le nettoyage du fossé sur la montée Saint-Laurent
 - 7.6 Octroi – Nettoyage des rues du village et des puisards
 - 7.7 Dépôt demande d'aide financière - l'axe de coopération intermunicipale du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Octroi – Inspection des conduites d'égout
 - 8.2 Octroi – Suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable
 - 8.3 Achat – Douche oculaire à l'usine d'épuration des eaux usées
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de mai 2022

- 10.2 Avis de motion – Règlement n° 694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 10.3 Adoption – Premier projet de règlement n° 694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 10.4 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 696-22 amendant le règlement concernant les nuisances n° 556-13 afin d'ajouter un article concernant les abris d'hiver temporaire
- 10.5 Avis de motion – Règlement n° 697-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d'abris d'hiver temporaire
- 10.6 Adoption – Premier projet de règlement n° 697-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d'abris d'hiver temporaire
- 11 : LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de mai 2022
 - 11.2 Achat – Radio portatif
- 12 : DIVERS**
- 13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-06-092

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de mai 2022.

4.2 Octroi – Fourniture et installation d'une unité murale d'air climatisé

2022-06-093

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de Turcotte réfrigération datée du 20 mai 2022 pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe murale au montant forfaitaire de 4 885,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement à même le fonds de roulement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.3 Dépôt – Attestation de formation des élus

Tel que requis par l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et greffière-trésorière confirme que tous les membres du conseil ont participé à la formation *Le comportement éthique* offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et certifiée par la Commission municipale du Québec (CMQ).

4.4 Adoption – Règlement n° 695-22 amendant le règlement n° 625-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 625-18 pour se conformer à la Loi 49;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 2 mai 2022;

ATTENDU QU' un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-094

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de Claude Jean et résolu :

QUE le règlement n° 695-22 ayant comme titre « *Règlement n° 695-22 amendant le règlement n° 625-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.5 Mandat – Contrat du directeur des loisirs, de la culture et des communications

ATTENDU QU' un accord de principe a été conclu entre le conseil municipal et monsieur Guyaume Bienvenue pour sa nomination au poste de directeur des loisirs, de la culture et des communications;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-095

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil mandate le maire, monsieur Robert Sylvestre et la directrice générale, madame Julie Maurice pour la signature du contrat du directeur des loisirs, de la culture et des communications.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2022-06-096

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 405 162,84 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de mai 2022 représentant la somme de 30 748,04 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de mai 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de mai 2022.

2022-06-097 **7.2 Achat – Ponceaux**
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil entérine l'achat de 2 ponceaux pour un montant de 5652,40\$ plus les taxes applicables et le transport au montant de 420,00\$ à l'entreprise Mercier Autoroute 40 sortie 220 Inc.;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

2022-06-098 **7.3 Achat – Abat-poussière**
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de 10 sacs d'abat-poussière en flocons au montant unitaire de 710 \$ plus les frais pour les palettes de 6 \$ pour un montant total de 7160,00 \$ plus les taxes applicables, livraison incluse (avec surcharge pour le carburant) à l'entreprise Sel Warwick;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2022-06-099 **7.4 Embauche - Employé surnuméraire aux travaux publics**
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'embauche de monsieur Martin Hénault pour occuper le poste de manœuvre surnuméraire au service des travaux publics aux conditions de travail énumérées dans la convention collective présentement en vigueur.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

2022-06-100 **7.5 Demande au MTQ pour le nettoyage du fossé sur la montée Saint-Laurent**
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil demande au ministère des Transports de procéder au nettoyage du fossé sur la montée Saint-Laurent situé à l'ouest entre le cours d'eau de La Traverse et le début du village.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2022-06-101 **7.6 Octroi – Nettoyage des rues du village et des puisards**
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil entérine le contrat à l'entreprise Entretien J.R. Villeneuve Inc. pour le nettoyage des rues du village pour un montant de 130 \$/heure pour un balai aspirateur et d'un camion-pompe à 130 \$/heure plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.7 Dépôt demande d'aide financière - l'axe de coopération intermunicipale du volet 4- soutien à la coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace, Saint-Barthélemy, Saint-Damien et Ville de Saint-Gabriel désirent présenter une demande pour effectuer une étude de viabilité d'une entente de coopération intermunicipale visant l'implantation d'un corridor cyclable sur le territoire des municipalités concernées.

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-102

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy s'engage à participer au projet d'aménagement d'une piste cyclable et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon organisme responsable du projet.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Octroi – Inspection des conduites d'égout

ATTENDU QUE des problématiques d'infiltration d'eau de ruissellement ont été constatées au fil du temps par les opérateurs de l'usine d'assainissement des eaux usées provoquant lors de conditions extrêmes un refoulement d'eau dans les conduites;

ATTENDU QUE le conseil désire connaître la source de la problématique afin de corriger la situation lors des travaux de prolongement du réseau d'égout prévue sur le rang York;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-103

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat pour l'inspection des conduites d'égout tel que proposé par la firme CanExplore à l'offre de service 3676 datée du 18 mai 2022 au montant de 11 135,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement et qu'il soit comptabilisé à même le projet de prolongement du réseau d'égout.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.2 Octroi – Suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable

ATTENDU QUE de nouvelles modalités sont exigées pour le suivi du plomb et du cuivre en conformité au Règlement sur la qualité de l'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-104

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE la Municipalité mandate la firme Nordikeau pour la prise en charge du suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable selon les conditions mentionnées dans l'offre de service présentée le 26 mai 2022 ;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8.3 Achat – Douche oculaire à l’usine d’épuration des eaux usées

ATTENDU QU’ une douche oculaire est exigée sur le site lorsqu’il y a présence et utilisation de produits chimiques tel que le sulfate ferrique qui est maintenant utilisé comme agent déphosphatant dans notre procédé d’assainissement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-105

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil entérine l’achat d’une douche oculaire tel que décrit à la facture FA-05011 du 30 mai 2022 au montant de \$ 375.00 plus frais administratif et taxes en sus, de la compagnie Nordikeau Inc.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de mai 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de mai 2022.

10.2 Avis de motion – Règlement n° 694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)

2022-06-106

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bertrand à l’effet que le conseil adoptera lors de cette séance, le premier projet de règlement n° 694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI).

10.3 Adoption – Premier projet de règlement n° 694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire se doter d’un outil supplémentaire permettant d’encadrer le développement de la municipalité de Saint-Barthélemy;

ATTENDU QU’ avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 17 mai 2022;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-107

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu que le premier projet de règlement n° 694-22 ayant comme titre « *Règlement n° 694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)* » soit adopté

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

10.4 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 696-22 amendant le règlement concernant les nuisances n° 556-13 afin d’ajouter un article concernant les abris d’hiver temporaire

2022-06-108

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin à l’effet que le conseil adoptera le règlement n° 696-22 amendant le règlement concernant les nuisances n° 556-13 afin d’ajouter un article concernant les abris d’hiver temporaire.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance

10.5 Avis de motion – Règlement n° 697-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d’abris d’hiver temporaire

2022-06-109

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Jean à l’effet que le conseil adoptera lors de cette séance, le premier projet de règlement n° 697-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d’abris d’hiver temporaire.

10.6 Adoption – Premier projet de règlement n° 697-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d’abris d’hiver temporaire

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

ATTENDU QU’ avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-110

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu que le premier projet de règlement n° 697-22 ayant comme titre « *Règlement n° 697-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d’abris d’hiver temporaire.* » soit adopté et qu’il soit statué et décrété comme suit :

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de mai 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de mai 2022.

11.2 Achat – Radio portatif

2021-06-111

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil autorise l’achat d’un radio portatif tel que décrit à la soumission n° 5161 de Technicom datée du 17 mai 2022 au montant de 349,99 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 18

Fin : 21 h 07

14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2022-06-112

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 21 h 07.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Isabelle du Lac Dupras : Elle rapporte des faits
. Situation des usagés, clients de Domaine Terra Corvus
. Installation sanitaire de Terra Corvus
. Problème de vitesse
- Michel Chevrette : Il a communiqué avec le ministère de l'environnement, devrait-il y avoir un bloc sanitaire ?
- Michael Jason Busby : Lac Dupras
- Maurice Allard : A-t-on une entente pour l'entrée du village avec la carrière pour la poussière, et les trous etc.
- Annie Bargiel : Carrière
Pouvez-vous reprendre le chemin du MTQ ?
Détecter entrée de service 1671, montée Saint-Laurent
- Luc Massé : Amener le député autour de la table : problème - carrière - MTQ
- Steve Dufresne : Solution pour réduire la vitesse des poids lourds, photo radar ?
- Albert Désilet : Montée Saint-Laurent, où en sommes-nous ? Taxe spéciale infrastructure
- Réjean Lebeau : La sentinelle de la caserne flash toujours
- Céline Bélanger : AGA Clef Familiale